

# Conseil International des Femmes

## Cinématographie et Radio-diffusion



Cliché Conseil International des Femmes

A ROME

*Mme Dreyfus-Barney préside la Conférence Internationale du Cinématographe et de la Radio-Diffusion.*

Le Conseil International des Femmes est la seule organisation féminine internationale qui ait formé un Comité spécial en vue d'étudier les différents problèmes se rapportant au Cinématographe et à la Radio-diffusion. En raison de l'importance toujours croissante que prennent le Cinéma et la Radio-diffusion comme moyens de propagation de l'instruction dans bien des domaines, il a été jugé utile d'étudier ces sujets à une Conférence spéciale qui a eu lieu à Rome cet automne sous les auspices de l'Institut International du Cinématographe Educatif de la Société des Nations et à son siège même. L'Institut — et tout particulièrement son Directeur, M. le Dr. Lucien de Feo — ont non seulement pris une part active à l'organisation de cette réunion, mais ils ont beaucoup contribué à son succès en facilitant son travail de toutes façons et en donnant un nouvel élan aux activités du Comité du Cinéma.

Le Conseil National des Femmes Italiennes et les diverses autres organisations féminines ont été envers les déléguées d'une amabilité sans limite et leur ont procuré une agréable détente du travail des séances en organisant en leur honneur de charmantes réceptions et en leur faisant admirer les beautés de la Ville Eternelle. Aucune des déléguées qui eurent le privilège d'y assister n'oubliera jamais la réception princière que leur offrit le Gouverneur de Rome au magnifique Palazzo dei Conservatori sur le Capitole, ni la charmante garden-party dans l'admirable parc de la Villa Falconieri, située dans la région la plus pittoresque des environs de Rome, à laquelle les convièrent l'Institut et son distingué Président, M. de Rocco.

Des déléguées de quinze pays prirent part à la Conférence où le Secrétariat de la Société des Nations était représenté par Mlle Kallis, le Bureau International du Travail par M. Cabrini et l'Institut de Coopération Intellectuelle par son Secrétaire Général, M. Belimo-Coeuroy. Les réunions furent présidées par notre amie Mme Dreyfus-Barney, la Présidente compétente et distinguée de la Sous-Commission du Cinéma et de la Radio-Diffusion du C. I. F. et Mme Germaine Dulac, si connue en France pour ses productions cinématographiques fut désignée par la Conférence comme expert. Mme Coromila (Grèce), qui outre son Conseil National représentait aussi le Gouvernement grec à la Conférence, et Mlle Gagner, membre de la Commission de Censure Officielle Suédoise, présentèrent des rapports intéressants sur la *surveillance des Salles* (l'hygiène, la sécurité des spectateurs, les films ininflammables, les effets du cinéma sur la vue, etc.). Sur l'invitation de la Présidente, Mlle Cecil Tryan, une vedette française du cinéma très en vogue auprès du public italien, participa à une des sessions et donna des informations de première source sur *l'emploi des acteurs au studio*. Le rapport soumis par la déléguée italienne, le Professeur Angelina Tommasi, portait sur *les appareils de projection, les différentes sortes de films, où et comment se procurer les films, etc.* Basé non seulement sur une étude approfondie mais aussi sur une grande expérience personnelle, l'important rapport de Mme Germaine Dulac, fut d'un intérêt passionnant. Il traitait les différents emplois du *Cinématographe* (le film scolaire, le film d'enseignement post-scolaire et d'enseignement des adultes, le film technique, scientifique et artistique, etc.). Mme Binger-Cantor (Pays-Bas) fit un rapport sur *les modes de distribution des films, les frais de douane et de transport frap-*

pant les films, les taxes sur les spectacles, etc., tandis que le Dr. Elsa Matz, Membre du Reichstag et Membre de la Commission Supérieure de Cinématographe en Allemagne, traitait avec compétence la question de la Censure sous ses différents aspects. *L'effet moral du film sur les individus selon leur âge, leur degré de culture et leur race*, et l'attitude des gouvernements des associations et du public envers lui, furent le sujet du rapport soumis par la représentante du Conseil National des Femmes des Etats-Unis, Mme Ambrose Diehl. Le Dr. Kyin San Kao, la déléguée de Chine, dans son discours qui fit une vive impression, insista sur la nécessité qu'il y avait de relever le niveau moral des films et montra les effets désastreux que certaines catégories de films européens et américains avaient sur l'esprit des peuples des pays de l'Extrême-Orient.

\*\*

Voici quelles furent les recommandations adoptées par la Conférence, recommandations que les Conseils Nationaux s'appliqueront à réaliser dans chaque pays.

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion du Conseil international des Femmes, déplorant le caractère souvent trivial, anti-artistique ou démoralisateur, des représentations cinématographiques;

Considérant d'autre part, le rôle de plus en plus important que prend le cinématographe dans l'éducation de la jeunesse et dans la formation de la conscience publique;

Tient d'abord à remercier l'Institut international du Cinéma Educateur, et particulièrement son distingué Directeur, le Dr. Luciano de Feo, de l'aide efficace qu'ils lui ont apportée pour son organisation et à les féliciter des résultats déjà obtenus;

Et décide de s'employer à faire adopter les recommandations suivantes :

#### I

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion applaudit aux décisions prises par certains Gouvernements relatives aux films inflammables et incombustibles et fait appel aux industriels qui fabriquent cette pellicule pour qu'ils continuent à la perfectionner;

Elle demande aux Conseils nationaux d'aider à répandre dans le plus bref délai possible et le plus complètement l'usage des films ininflammables; de veiller à l'aménagement d'issues spacieuses et nombreuses permettant l'évacuation rapide des salles, au respect d'un cubage d'air minimum, au rejet des films trop usagés, à l'in-

terdiction, pour les enfants, des places trop près de l'écran qui sont particulièrement nuisibles à leur vue, et à veiller à ce que l'éclairage pendant les séances, permette leur surveillance.

Elle demande que les Conseils nationaux interviennent pour réglementer au plus tôt l'emploi des enfants et des adolescents dans les studios; et que la vie et la santé des acteurs ne soient pas mises, inutilement, en danger.

#### II

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion souhaite vivement que des cinémathèques nationales soient créées dans tous les pays, pour faciliter la circulation des films dans le pays même et l'échange de ces mêmes films d'un pays à l'autre, et que des démarches soient faites auprès de tous les Gouvernements pour hâter l'envoi, à l'Institut de Rome, des listes de films présentant un caractère éducatif, lui permettant de tenir à jour le catalogue.

Il est également à souhaiter qu'on fixe un format standard pour les films réduits.

La création de cours pratiques relatifs au maniement et à l'utilisation du matériel de Cinématographe et de Radiodiffusion comme auxiliaires d'éducation devra s'imposer dans les écoles qui forment les futurs membres de l'enseignement.

#### III

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion accueille le vœu suivant émis par le Comité Permanent des Lettres et des Arts de la S. D. N. du 9 juillet 1931, vœu qui exprime le principe déjà adopté par le Conseil international des Femmes :

« Le Comité persuadé de la valeur du cinéma éducateur comme moyen de répandre, non seulement les cultures nationales, mais aussi la connaissance mutuelle des peuples dans ce qu'ils ont de plus noble et de plus élevé, a prié la Commission de Coopération intellectuelle d'appeler l'attention de l'Institut international du Cinématographe Educateur sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir par des moyens appropriés, l'inclusion, dans le programme de chaque représentation, d'un film de caractère éducatif. »

Etant donné la place importante que tient aujourd'hui le cinéma, il est indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la diffusion des films éducatifs, inciter les éditeurs à en réaliser en plus grand nombre, créer une collaboration étroite entre les producteurs, les savants et les pédagogues pour l'établissement de films d'enseignement, ou de films pouvant répandre des notions d'hygiène, de science, d'art, etc...

D'autre part la Conférence, se plaçant à un point de vue éducatif souhaite que les vérités historiques ne soient pas déformées.

#### IV

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion applaudit aux efforts faits par l'Institut international du Cinéma Educateur de la S. D. N. en vue d'obtenir des Gouvernements la suppression des droits de douane sur les films de caractère éducatif, ainsi que de ses enquêtes en vue d'obtenir la suppression des taxes d'entrées sur certaines représentations cinématographiques d'ordre éducatif, et espère qu'il aboutira rapidement à un accord international sur la définition à donner au mot « éducatif » et sur la classification de ce genre de film;

#### IV bis

La Conférence insiste pour qu'une enquête soit menée par les organismes compétents, sur le mode de distribution et sur les mesures qui pourraient être prises pour parer aux inconvénients du blind-booking et du black-booking.



Vu que la plupart des pays ont trouvé nécessaire d'établir la censure à deux degrés, il serait désirable de voir tous les autres pays l'adopter, ou qu'une réglementation effective du gouvernement soit instituée avant la réalisation des films.

La Conférence souhaite que des femmes qualifiées et compétentes siègent dans les Commissions de Censure.

Que la censure s'étende aux affiches, titres et spectacles de variétés intercalés dans les programmes.

Qu'une surveillance officielle soit efficacement exercée en ce qui concerne les films obscènes et que les personnes qui aident à leur fabrication, à leur circulation et leur exportation soient passibles des sanctions du code pénal; qu'une commission internationale examine les systèmes de censure actuellement en vigueur dans différents pays, cherche à en tirer un règlement qui pourrait être adopté par la majorité des Etats permettant ainsi d'arriver à une Convention relative à la censure afin de faciliter les échanges de films intégraux entre les différents pays.

Et d'autre part, il est à souhaiter que le caractère artistique des films soit respecté et qu'aucune coupure inopportune n'y soit apportée au préjudice de la pensée des auteurs.

## VI

Le Cinéma exerçant une grande influence sur les individus et en particulier sur les enfants, la Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion :

Constata avec satisfaction que plusieurs Gouvernements se préoccupent chaque jour davantage de cette grave question du Cinématographe qui aide à former l'opinion publique et dont la répercussion se fait sentir sur la vie individuelle, familiale et sociale;

Et insiste pour qu'un effort soit tenté dans le monde entier afin que la représentation de tous sujets et de films policiers incitant à la cruauté, au crime et à l'immoralité soient prohibés, ainsi que tous ce qui peut nuire à l'œuvre de civilisation et à la bonne entente entre les peuples.

Et fait un pressant appel aux éditeurs, aux producteurs et aux directeurs de salles pour qu'ils présentent des films d'un niveau élevé.

Elle réitère le vœu formulé à la Conférence du Cinéma de Paris, en 1926, et adopté par le C. I. F.

« Que les organisations d'éducation populaire par le film s'appliquent à composer des programmes cinématographiques assez longs pour occuper une séance et assez variés pour que les travailleurs y trouvent à la fois la détente dont ils ont besoin et la culture qu'ils demandent. »

Il serait désirable de consulter les travailleurs afin de connaître leur opinion.

## VII

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion demande que les films pouvant faire naître et développer des sentiments d'hostilité ou de haine entre les races et les peuples soient rigoureusement exclus des programmes; qu'un encouragement tout particulier soit donné aux producteurs de chaque pays pour la création de films où les qualités nationales de leurs pays soient mises en valeur et pour que ces mêmes producteurs respectueux des us et coutumes des autres nations aient en vue de faire ressortir le bienfait collectif de la solidarité internationale et l'œuvre accomplie par la Société des Nations.

Elle émet aussi le vœu que pour aider à la diffusion des films dignes de l'art cinématographique et par là former et élever le goût du public, l'Institut international du Cinématographe Educateur établisse périodiquement des programmes de films de caractère différent, pour mettre à la disposition de tous les pays.

## RADIO-DIFFUSION

Une séance particulièrement intéressante fut consacrée à un échange de vues sur la question de la Radio-diffusion. A la suite d'un éloquent discours sur ce sujet de M. Belime-Coeuroy, Secrétaire Général de l'Institut de Coopération Intellectuelle, lequel fut désigné par la Deuxième Assemblée de la Société des Nations pour étudier les différents aspects de la Radio-diffusion, les vœux suivants furent adoptés :

Etant donné le développement constant de la Radiodiffusion, et son utilisation comme moyen d'information, d'instruction, et comme divertissement, la Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion du C. I. F. souhaite qu'elle serve à l'élévation du niveau moral, et au rapprochement des peuples.

Elle se félicite qu'à la dernière session de l'Assemblée de la Société des Nations, l'étude des effets de la Radiodiffusion ait été confiée à l'Institut International de Coopération Intellectuelle, et fait sienne les recommandations suivantes :

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion du C. I. F. demande que des femmes qualifiées et compétentes dans chaque pays, siègent dans les Comités créés pour s'occuper des problèmes concernant la Radiodiffusion, et qu'elles obtiennent des autorités, la création d'un Comité de spécialistes pour tout ce qui concerne les problèmes féminins.

La Conférence du Cinématographe et de la Radiodiffusion du C. I. F. estime qu'il est de la plus haute importance au point de vue culturel et social que, dans chaque pays, des centres soient institués pour la sauvegarde de la diffusion indépendante de l'art et de la pensée des peuples qui mérite ainsi la confiance et le respect du public.

Etant favorablement impressionnée par les résultats déjà obtenus dans un certain nombre de pays où les postes de radiodiffusion sont exploités comme service public;

Fait appel aux gouvernements et aux administrations intéressées pour réglementer les conditions de radiodiffusion, dans leurs pays respectifs, de telle sorte, qu'il existe un nombre suffisant de postes émetteurs capables de fonctionner efficacement. De cette façon, il ne serait plus nécessaire d'émettre des programmes dont l'objet principal n'est pas d'ordre culturel, mais favorise simplement les intérêts d'un tiers.

\*\*

Nous devons nous féliciter du succès de la Conférence de Rome organisée et présidée par Mme Dreyfus-Barney, membre de

notre Conseil National français. Sa haute culture artistique et ses longs et fréquents voyages à travers le monde l'avaient désignée comme présidente de la Section du Cinéma du Conseil International et nous nous rejoyissons de la bonne collaboration qu'elle apportera en outre à la Section du Cinéma du Conseil National Français, dont Mme Germain Dulac a bien voulu assumer la présidence. L'article de Mme Dulac montre dans quel esprit nous travaillerons sous sa direction.

Ajoutons qu'un Conseil Supérieur du Cinéma vient d'être constitué à Paris. M. Petsch, a oublié d'y faire une place aux femmes... Nous nous sommes permis de le lui signaler en faisant appel à ses sentiments féministes : Mme Germaine Dulac et Mme Dreyfus-Barney sont toutes désignées pour en faire partie.

C. B.

Un rapport plus détaillé sur la Conférence de Rome a paru dans le numéro de Novembre du Bulletin du Conseil International des Femmes. L'Institut International du Cinématographe Educatif désire en outre que les rapports intéressants soumis à la Conférence soient portés à la connaissance d'un plus nombreux public les a fait éditer en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, français, italien). Prix 7 fr. 75.

Tous ceux que cette publication intéresse, sont priés de s'adresser au Bureau Central du C. I. F. 49 Rue St-Georges, Paris IX<sup>e</sup>.